

CONSEIL MUNICIPAL DU 09 février 2021

- 1) Désigner le secrétaire de séance : Cristol céline
- 2) Valider le dernier compte rendu du conseil du 18 décembre 2020 à l'unanimité
- 3) Debut de scénce à 18h45, M.Monteillet Hugues absent a donné procuration à M. Moulières Jérémy, MME Roques Fanny absente a donné procuration à M.Héran Sébastien, MME Odicino Sabrina absente a donné procuration à M.Rivier Pascal.
Présence de Mme Calmels Anne Maire de Saint Jean Saint Paul

4) Projet éco-tourisme :

Madame Brun Lauriane était présente lors du conseil municipal pour exposer un projet éco-tourisme pour la Commune de Tournemire. Après l'exposé, discussion du conseil pour la prise en charge du projet. Il est à souligner que sans l'aide de la Communauté des Communes, l'Office du Tourisme de Roquefort et le PNRGC, ce projet a un coût et ne peut aboutir sans cette aide.

5) Délibération contrat accroissement temporaire d'activité : DELIBERATION NON VOTEE

Suite à la présentation de Madame Brun sur le projet éco-tourisme et pour travailler sur le projet un contrat d'accroissement temporaire d'activité (maximum 12 mois) de 1 à 3 mois serait à envisager.

..... voix pour,voix contre,abstention

6) Délibération nouvelle convention avec la commune de Saint-Affrique pour l'instruction des demandes d'urbanisme :

La convention s'applique à l'instruction de tous les actes et autorisations prévue au code de l'urbanisme, pour lesquels le maire est compétent au nom de la commune, à savoir :

- Les certificats d'urbanisme de simple information (L.410-1 a) et certificats d'urbanisme opérationnels (L.410-1 b)

- Les permis de construire - Les permis de démolir - Les permis d'aménager - Les déclarations préalables

- Les demandes de modification, de prorogation, d'annulation et de transfert de toutes les décisions évoquées ci-dessus

Concernant les certificat d'urbanisme de simple information (CUa) la commune de Tournemire assurera elle-même leur instruction. Elle pourra cependant, de manière facultative, en cas de besoin (vacances du poste,...) solliciter le service instructeur pour en assurer l'instruction.

Les actes et décisions instruits par le service instructeur demeurent délivrés par le maire au nom de la commune.

La commune de **Tournemire** conserve la signature des actes d'urbanisme, la consultation éventuelle des Architectes des Bâtiments de France et des gestionnaires de réseaux, ainsi que la transmission au contrôle de légalité. Coûts unitaires

Certificat d'urbanisme informatif CUa 57.5 € **pas pour la commune de Tournemire qui instruit elle-même les CUa.**

Certificat d'urbanisme opérationnel CU b 84 €

Déclaration préalable 105.5 € Permis de démolir 264 € Permis de construire Permis de construire modificatif 264 €

Permis d'aménager 264 € Transfert/ retrait /annulation de permis 21 € Prorogation de certificat d'urbanisme 21 €

.....11.. voix pour,voix contre,abstention

7) Projet réaménagement de l'école : + règlement intérieur de la cantine

•Nous aurons au 1^{er} janvier 2021, 32 élèves maternelles à l'école de Tournemire dont 9 toutes petites sections. En 2021-2022 l'effectif de Saint-Jean d'Alcas ne changera pas, il n'y a pas de CM2 donc aucun départ. Le prévisionnel est de 56 enfants sur le RPI dont 5 élèves potentiels en petite section 1. Avec les Maires des Communes du Viala du Pas de Jaux, St Jean et St Paul et St Jean d'Alcapiès, nous avons écrit à Madame l'Inspectrice de l'Education Nationale afin de lui faire part des effectifs des écoles et l'obtention d'un poste supplémentaire. Notre demande a été reçue et accordée si les effectifs le permettent un poste supplémentaire à l'école de Tournemire sera attribué dès la rentrée de septembre 2021.

Pour cela un réaménagement des classes de l'école de Tournemire doit être envisagé afin d'accueillir une classe supplémentaire. Le projet serait de créer une salle de motricité, de repos et des sanitaires sous le préau ouvert actuel. Et la salle de repos actuelle en salle de classe. Pour cela des subventions vont être demandées au Conseil Départemental, à la Communauté des Communes et à l'Etat (DETR) à hauteur d'environ 70 à 80%.

•Le règlement intérieur de la cantine sera remis à jour prochainement avec l'aide de l'institutrice.

8) Délibération nouvelle convention avec l'école privée de Crépouac sur la participation communale :

Monsieur le Maire rappelle que les dépenses de fonctionnement des classes sous contrat sont prises en charge dans les mêmes conditions que celles des classes correspondantes de l'enseignement public. En application des textes législatifs et

réglementaires en vigueur, la Commune siège de l'établissement doit donc participer aux frais de fonctionnement de l'école privée pour les élèves domiciliés sur son territoire, pour les classes élémentaires et pour les classes maternelles. La loi Blanquer prévoit la mise en œuvre d'une revalorisation du forfait maternelle qui abaisse l'âge de scolarisation obligatoire à 3 ans. C'est pourquoi Monsieur le Maire propose une nouvelle convention pour les années scolaire à partir de 2021/2022 avec l'école privée de Crépouac afin de redéfinir les forfaits maternelle et primaire en tenant compte de l'augmentation des dépenses obligatoires des maternelles privées sous contrat. Le forfait pour un élève maternelle serait de 1 400€ avec ATSEM et celui d'un élève primaire de 900€ sans ATSEM. L'Etat verse une subvention pour compenser cette augmentation.

Pour cette année 2020/2021 la convention actuelle est de 460€ par élèves ce qui fait 7 820€ pour 17 élèves à l'école privée. Monsieur le Maire propose de rajouter une aide exceptionnelle de 3000€ pour couvrir leur frais de fonctionnement d'environ 11 000€.

...11..... voix pour,voix contre,abstention

Questions diverses ;

- Marquage au sol stationnement, Fanny et Sébastien vont s'en occuper prochainement.
- Bulletin municipal : le conseil est favorable à un bulletin municipal. Un travail va être effectué dans les mois à venir.
- Voie verte et sentiers : Prévoir un rdv avec Monsieur Hervas de la comcom.

Concernant la voie verte, le projet est en cour au niveau de la comcom.

- Remplacement de la secrétaire de mairie à compter du 06 avril 2021 pour congés maternité.

Son remplacement se fera par une secrétaire remplaçante.

- L'épicerie du Tournemire a été vendue. Les nouveaux propriétaire M et Mme Laguerre ouvriront le magasin à partir de vendredi.
- Les nouveaux containers à poubelle sont installés. Il a été signalé un éboulement consécutif à la mise en place des containers au-dessus de l'école publique, Monsieur le Maire va le signaler.
- Voir avec le Sieda pour le câblage du réseau téléphonique au lotissement la Condamine, en effet l'enfouissement a été fait mais pas le câblage. Rappeler également au Sieda la mise en place de prises supplémentaires pour les éclairages de Noël.
- Début des travaux au pont de Campredon. Une étude actuelle est en cour pour la réfection de la chaussée entre Tournemire et Roquefort.

Fin de scéance à 20h30